



KPMG AUDIT IS  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France



MBV & Associés  
Membre de RSM International  
26 rue Cambacérés  
75008 Paris  
France

*Société Centrale des Bois  
et Scieries de la Manche*  
S.A.

***Rapport des commissaires aux comptes sur  
l'autorisation d'attribution d'options de souscription  
et/ou d'achat d'actions***

Assemblée générale mixte du 14 décembre 2017 - résolution n°24  
Société Centrale des Bois et Scieries de la Manche S.A.  
12 rue Godot de Mauroy - 75009 Paris  
*Ce rapport contient 2 pages*



KPMG AUDIT IS  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France



MBV & Associés  
Membre de RSM International  
26 rue Cambacérés  
75008 Paris  
France

**Société Centrale des Bois et Scieries de la Manche S.A.**

Siège social : 12 rue Godot de Mauroy - 75009 Paris  
Capital social : € 33 081 117,50

**Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions**

Assemblée générale mixte du 14 décembre 2017 - résolution n°24

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions au bénéfice des membres du personnel salarié de votre société et/ou des membres du personnel salarié ou mandataires sociaux des sociétés ou groupements liés au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, dans la limite de 10% du nombre total d'actions au jour de la décision du Conseil d'administration, opération sur laquelle vous êtes appelé à vous prononcer.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 26 mois à attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription et/ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et/ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et/ou d'achat des actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et/ou d'achat des actions sont précisées dans le rapport du Conseil d'administration et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et/ou d'achat des actions.

Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 22 novembre 2017

KPMG Audit IS



Eric Lefebvre  
Associé

Paris, le 22 novembre 2017

MBV & Associés  
Membre de RSM International

Martine Leconte  
Associée

